

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°45/2026****OBJET : RENOVATION DE L'EGLISE SAINT MARTIN -
FINANCEMENT**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	25
Excusés :	2
Pouvoirs :	2
Votants :	27

SÉANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 27 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Jean-François PIOVESANA, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Olivia LEVINGSTON, Pierre BRANCATO, Joëlle BOUHELIER, Ibrahim DAHER, Adjoints,

Marc MONIER, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Laurence MARGAILLAN, Agnès MOREAU, Christine VAUTRIN, Eric ROMAN, Cédric CHAUDET, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Sylvain SEVAJOL, Pierre PARISSIADIS, Pauline ROMAN, Cyril MALBERT, David DU PARC, Eve BENDER, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS : Anne BOUREL DE LA RONCIERE a donné pouvoir à Sylvain SEVAJOL, Grégory MARCUCCI a donné pouvoir à Eve BENDER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline ROMAN

Monsieur le Maire explique que le clocher appartenant à l'Eglise Saint Martin datant du 10^{ème} siècle, a fait l'objet d'une rénovation il y a quelques années, avec l'aide de la Fondation du Patrimoine au travers d'une importante collecte de dons.

Une deuxième opération semble nécessaire aujourd'hui pour la rénovation de l'intérieur de l'Eglise et sa toiture.

En raison d'infiltrations d'eaux pluviales, certaines parties de parois ou de plafonds ont été endommagées. Il convient de mener des travaux de réparations de toitures et des revêtements intérieurs. Si les crédits le permettent, le circuit d'éclairage mérite également d'être amélioré.

La Commune a reçu un avis favorable de la Fondation du Patrimoine et doit encore obtenir l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Des travaux d'urgence doivent être diligentés pour la restauration de ce patrimoine ancien.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Fondation du Patrimoine afin de lancer la collecte et solliciter les subventions des organismes publics concernés.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses

Coût estimatif des travaux : 182 200 €

Recettes

Département : fonds spécial d'aides pour le patrimoine religieux :	37 000 € (20%)
Région Sud et DRAC :	74 000 € (40%)
Fondation du patrimoine :	36 000 € (+/-20%)

Autofinancement : 35 200 € (+/-20%)

AR Prefecture

006-210600383-20260527-D45_05_2026-DE
Reçu le 04/06/2026

Monsieur le Maire **DEMANDE** au Conseil Municipal :

D'AUTORISER le lancement de la collecte de dons pour la rénovation de l'Eglise Saint Martin et la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus et solliciter une subvention auprès de la Région, du Département et de la DRAC.

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, Rapporteur, entendu, et après en avoir délibéré :

AUTORISE le lancement de la collecte de dons pour la rénovation de l'Eglise Saint Martin et la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine

APPROUVE le plan de financement ci-dessus et sollicite une subvention auprès de la Région, du Département et de la DRAC.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le *04/06/2026*
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le *04/06/2026*

Le Maire
Emmanuel DELMOTTE



La secrétaire de séance,
Pauline ROMAN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'PR', is written below the name Pauline Roman.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.